

SEANCE DU 02/04/2024

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2024

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT

PROCURATION(S) : Olivier TORTELIER donne pouvoir à Laurent KERIVEL, Bruno LEROY à Yannick TRINQUART, Yannick GOUGEON à Aurélie SAULNIER, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Nicolas ELLEOUET à Norbert SAULNIER, Jacques ESTEVE à Patricia PERSAIS

ABSENT(S) : Géraldine TRONCA, Florence GOURMELEN, Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Ronan GUIBERT

Finances

2024.04.002 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS - SUBVENTION 2024

Chaque année, la Commune verse une subvention pour permettre l'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le CCAS est un organisme local au service des habitants de la Commune qui met en place des actions leur permettant de mieux vivre et de participer à la vie communale et sociale. Il anime des actions de prévention et de développement social dans la commune et se traduit notamment par un budget autonome (même si le CCAS est dépendant financièrement de la commune par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre).

Il est proposé de maintenir le montant de la subvention au CCAS à 8 000 € pour 2024.

Mme BERTHO, Adjointe aux Finances, fait part de l'avis de la commission Finances, réunie le 26/03/2024.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission Finances du 26/03/2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 € au CCAS pour l'année 2024,
- DECIDE d'inscrire cette somme au budget primitif 2024 de la commune.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le
09/04/2024
Le Maire

